



Agence Danna

L'Agence Danna est spécialisée dans l'organisation et la coordination de mariages ou d'évènements privés.

L'Agence Danna propose également des coaching afin d'accompagner et de conseiller dans les préparatifs de ces évènements.

L'Agence Danna est représentée par **Madame Annaëlle LADET.**

- L'Agence Danna est liée par un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) avec la communauté de communes Millau Grands Causses.
- Son siège social est situé 3 chemin du Pigeonnier de la Cépière Bâtiment C 31100 Toulouse.
- Son numéro d'immatriculation SIRET est **424 845 949 00116.**

 Email : annaelle@agencedanna.com

 Site internet : <https://www.agencedanna.com/>

Pourquoi des conditions générales de vente ?

Ces conditions encadrent notre relation commerciale.

- Nous y détaillons les modalités des services que nous proposons, nos prix, nos engagements réciproques et les règles à suivre en cas de désaccord entre nous.



La **validation du devis par le client vaut acceptation** sans restriction ni réserve des présentes CGV.



Les modifications de ces CGV sont opposables aux clients à compter de leur mise en ligne. La dernière modification des CGV date du :
26 septembre 2023



VOICI LES INFORMATIONS QUE VOUS ALLEZ TROUVER :

1

Quels sont nos engagements ?

2

Quels sont vos engagements ?

3

Comment s'articulent les différentes responsabilités ?

4

Comment payer ?

5

Peut-on se rétracter ?

6

Comment sont traitées mes données personnelles ?

7

Quel médiateur contacter ?

8

En cas de litige, quelle loi est applicable et quel tribunal est compétent ?

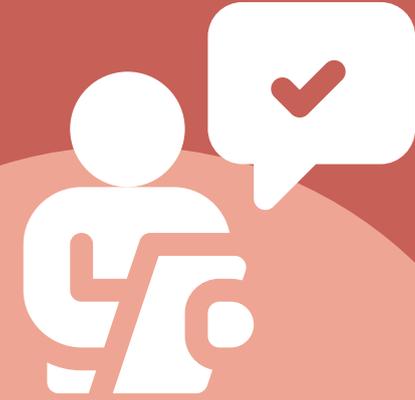
1. NOS ENGAGEMENTS

Les prestations convenues avec l'Agence Danna figurent dans :

- **Le contrat de prestation de service**
- **Le devis estimatif**
- **Les présentes CGV**

Attention : La proposition de devis n'est valable que 30 jours à compter de sa date d'envoi ou de présentation au client.

Passé ce délai, les tarifs sont susceptibles d'être ajustés et un nouveau devis devra être établi.



Un **cahier des charges** détaillera le calendrier d'avancement des différentes étapes jusqu'au jour J.

L'Agence Danna s'engage à rechercher et à mettre en oeuvre tous les composants tels que définis dans le devis, mais n'est tenue que d'une obligation de moyens.

2. VOS ENGAGEMENTS



Informez l'Agence Danna des éléments nécessaires à la bonne exécution de sa mission



Coopérez avec l'Agence Danna afin de contribuer à la bonne réalisation du contrat



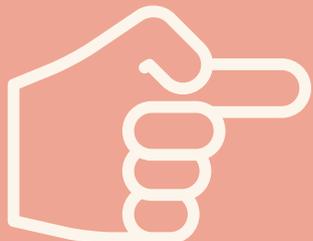
Obtenez les éventuelles autorisations administratives qui pourraient s'avérer nécessaires à la tenue de l'évènement



Si les frais de déplacement dépassent l'estimation faite sur le devis, alors une nouvelle facturation sera effectuée sous présentation de justificatifs



Un repas doit être prévu pour toutes les personnes constituant l'équipe de l'Agence Danna présentes lors de l'évènement



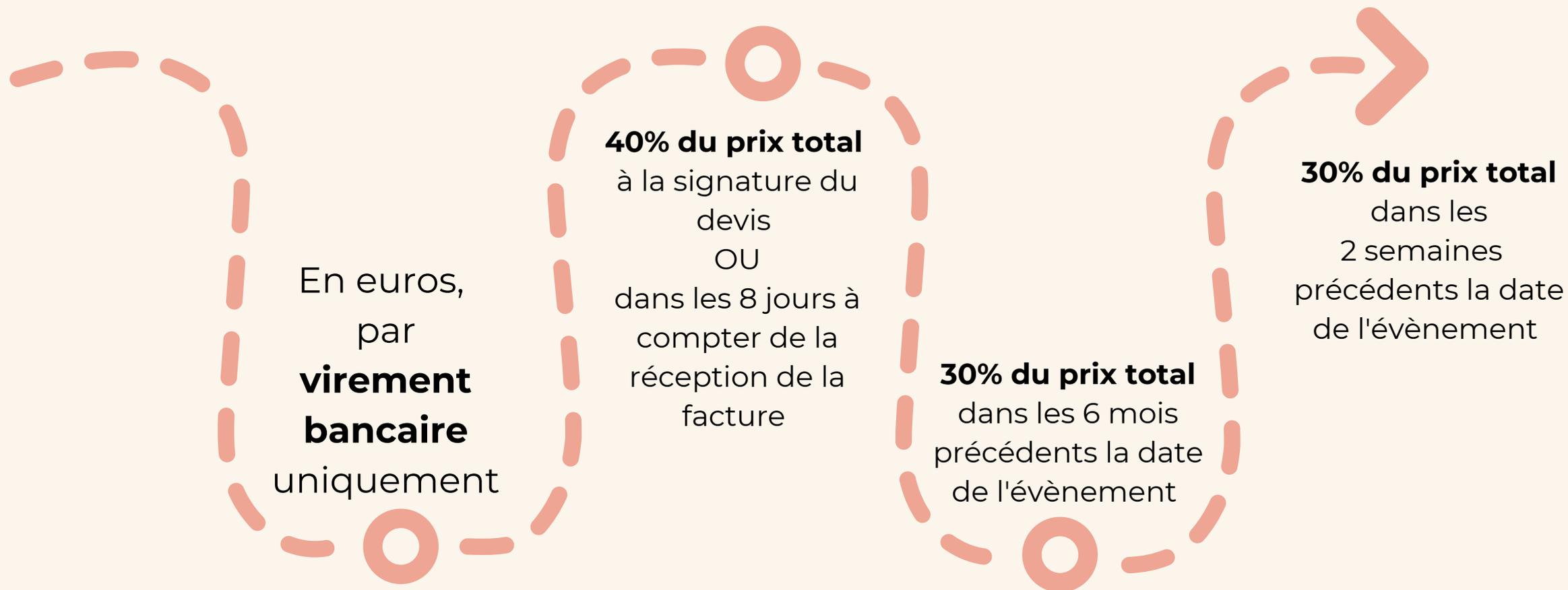
L'Agence Danna détient des droits exclusifs de propriété sur ses créations graphiques, artistiques et ses concepts élaborés pour la prestation. Vous ne pouvez ni les réutiliser, ni les faire parvenir à un tiers.

3. LES RESPONSABILITÉS

Vous restez responsable de tout dommage, direct ou indirect, que vous-même ou un participant pourraient causer au cours de l'évènement.

- L'Agence Danna décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit (vols, dégradations...) affectant les biens de toute nature, appartenant au client ou appartenant à des participants ou appartenant aux prestataires.
- L'Agence Danna ne peut pas non plus être tenue responsable des préjudices directs ou indirects liés aux prestataires qui sont seuls responsables envers vous.
- L'Agence Danna sera également dégagée de toute responsabilité au cas où un évènement de force majeure ou un cas fortuit surviendrait.

4. COMMENT PAYER ?



*En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront automatiquement appliquées.
Leur montant sera trois fois supérieur au taux d'intérêt légal en vigueur.
Dans tous les cas, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera due.*

5. PUIS-JE ME RÉTRACTER ?



Vous disposez d'un DROIT DE RETRACTATION dans un délai de 14 jours à compter de la signature du devis.

L'acompte versé vous sera alors remboursé dans un délai de 14 jours.

Vous trouverez le formulaire à compléter à cet effet en dernière page des CGV.

CERTAINES PRESTATIONS NE SONT PAS SOUMISES AU DROIT DE RÉTRACTATION, ET NE POURRONT PAS ÊTRE REMBOURSÉES.

Il s'agira notamment des prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation, après votre accord exprès préalable de renonciation à votre droit à rétractation.

Vous ne bénéficiez pas non plus du droit de rétractation pour un achat effectué dans une foire ou dans un salon.

6. COMMENT SONT UTILISÉES MES DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont protégées par les dispositions du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Vous disposez notamment d'un droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la portabilité des données ...

Les images et vidéos de l'évènement sur lesquels figurent les clients et leurs invités ne pourront être utilisées par l'Agence Danna qu'après un accord écrit préalable avec le prestataire.



Pour toute demande relative à la protection de vos données personnelles, vous pouvez contacter l'Agence Danna par email à l'adresse suivante :

annaelle@agencedanna.com

7. QUEL MÉDIATEUR SAISIR ?



En cas de désaccord portant sur l'exécution du contrat, vous devez saisir un médiateur.

Il s'agit d'une procédure alternative de règlement des litiges.

Elle constitue un indispensable obligatoire avant toute action en Justice.

**SAS Médiation
Solution**

**contact@sasmediationsolu
tion-conso.fr**

**222, chemin de la Bergerie
01800 Saint Jean de Nioist**

**[https://www.sasmediationso
lution-conso.fr](https://www.sasmediationso
lution-conso.fr)**

8. QUELLE EST LA LOI APPLICABLE ET QUEL EST LE TRIBUNAL COMPÉTENT ?

La loi
applicable aux
contrats
conclus avec
l'Agence
Danna est la loi
française.



La compétence du
tribunal dépendra
des dispositions
légales, notamment
du Code de
procédure civile.

